

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_144

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché M22.023 – Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck - Lot 1 – Gros-Œuvre – Étanchéité – Remplissage briques – Finitions

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2022/140 du 13 décembre 2022 autorisant la signature du marché 22.023 et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution « Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck – lot 1 » avec la société NGE GC (zone artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne – 62060 ARRAS cedex 9) pour un montant initial total de 5 784 110,21 euros HT soit 6 940 932,25 euros TTC,

Considérant que de nouvelles prestations de faible montant sont nécessaires et consistent à répondre aux ajustements du projet demandé par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°3 relative au marché 22.023 « Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck – lot 1 » avec la société NGE GC (62060 ARRAS).

Le montant de l'avenant n°3 est de 18 962.96 € HT soit 22 755.55 € TTC (+ 0.51 %)

Le montant du marché augmente de + 1,05 % Il passe d'un montant initial de 5 784 110.21 € (soit 6 940 932.25 € TTC) à un montant total de 5 844 675.07 € HT (soit 7 013 610.08 € TTC).

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **22 OCT. 2024**

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

